

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 105-2023

DECISION DU PRESIDENT

Signature de la proposition financière de SIGNASCRIP pour la location d'une machine à signer allant du 4 avril 2024 au 3 avril 2025.

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

CONIDERANT que la location d'une machine à signer est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

LE PRESIDENT décide de signer la proposition financière de la société SIGNASCRIP, 10, rue de la Croix Blanchetot, 77600 JOSSIGNY, d'un montant de 899 € HT, soit 1078.80 € TTC par an pour la location allant du 04/04/2024 au 03/04/2025. Le contrat de location est facturé annuellement. Le contrat pourra être renouvelé tacitement pour une période d'un an, soit jusqu'au 03/04/2026. La durée potentielle du marché étant de 2 ans, le montant potentiel du marché étant alors de 1798 € HT, soit 2157.60 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 7 décembre 2023

Le Président

Francis COUREL

